

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice: 21

membres présents : 17suffrages exprimés : 17

- pour: 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/162

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents: Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT **Absents excusés**: Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME et André RECURT

Objet: Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Frechendets pour le financement de travaux de réfection de la peinture de la cage d'escalier de la mairie (année 2023)

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Frechendets sollicitant un fonds de concours d'un montant de 1 062 € à la CCPL pour l'opération : travaux réfection de la peinture de la cage d'escalier de la mairie,

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de réfection de la peinture de la cage d'escalier de la mairie	2 198,00 €	Fonds de concours CCPL	1 062,00 €
		Autofinancement commune	1 136,00 €
Total	2 198,00 €	Total	2 198,00 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 062 € à la commune de Frechendets pour le financement de l'opération de travaux de réfection de la peinture de la cage d'escalier de la mairie

Le Président

Bernard PLA

Le secrétaire de séance

Philippe SOLAZ

Affichée le Publiée le 0 5 DEC. 2023

0 5 DEC. 2023

066-200070787-20231128-2023-162B-D Date de télétrensmission : 05/12/2023 Date de réception préfecture : 05/12/202